

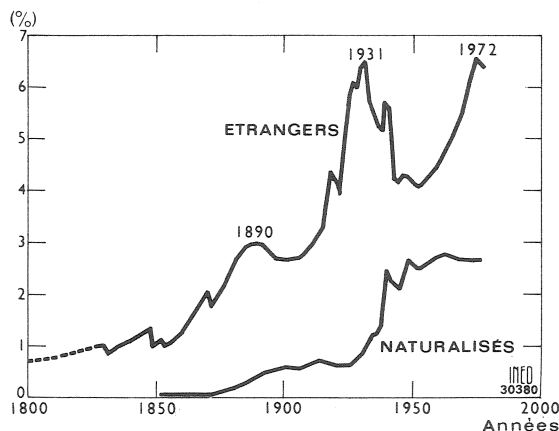
et

SOCIÉTÉS

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

Les étrangers en France

La période de croissance économique et industrielle qui marqua le second Empire et la fin du XIX^e siècle fut aussi celle de la première poussée de la population étrangère en France (graphique 1). Le nombre des étrangers qui était de l'ordre de 100 000 au début du XIX^e siècle et de 380 000 en 1851, dépassa le million en 1886 et atteignit 1 113 000, dont 420 000 nés en France, en 1891. La proportion de la population totale, à peine 1 % en 1851, s'établit au-dessus de 2 % à partir de 1872. Dans cette première période, les Belges, qui représentaient 40 % du total des étrangers, étaient les plus nombreux, suivis des Italiens.



Graphique 1. — France. Proportion des étrangers et des naturalisés dans la population totale depuis le début du XIX^e siècle.

La loi du 26 juin 1889 reconnut la qualité de Français à de nombreux étrangers présents et a facilité ensuite les naturalisations ; jusqu'en 1914 le nombre d'étrangers se stabilisa autour de 1 100 000, leur proportion demeurant un peu inférieure à 3 %.

La seconde poussée suivit la Première Guerre. Pendant le conflit, déjà, avait été organisée l'immigration venue des pays méditerranéens,

des colonies (Afrique du Nord, Indochine) et de Chine. Quand il fallut affronter les conséquences économiques des combats, qui avaient fait environ 1 300 000 morts et 800 000 invalides ou mutilés, le recours à la main-d'œuvre étrangère s'intensifia. Malgré les nombreuses naturalisations, consécutives à la loi de 1927 sur la nationalité, le nombre d'étrangers augmenta fortement et atteignit 2,7 millions au recensement de 1931, soit 6,6 % de la population de la France. A l'immigration organisée par les pouvoirs publics et le patronat, s'ajouta celle de réfugiés politiques et de victimes des persécutions. Les origines dominantes sont alors, en plus de l'Italie, l'Espagne et la Pologne. Mais la crise des années 30, puis la guerre, firent ensuite obstacle à l'immigration et provoquèrent des retours. Le nombre d'étrangers tomba à 2,2 millions en 1936 et à 1,7 million en 1946, et les proportions correspondantes à 5,3 % et 4,4 %.

A la Libération, les besoins de la reconstruction d'un côté, les brèches causées dans la population active par les deux guerres et la dénatalité, de l'autre conduisirent les pouvoirs publics à favoriser à nouveau l'immigration étrangère. Les débuts furent lents et difficiles, et ce n'est qu'en 1956 que s'ouvrit une phase de forte immigration qui se prolongea jusqu'en 1973. Aux Italiens, encore majoritaires dans les années 50, succédèrent les Espagnols au début des années 60, puis les Portugais et les Algériens, qui étaient les plus nombreux au recensement de 1975, avec respectivement 22 % et 21 % du total des étrangers. Venaient ensuite les Espagnols (15 %), les Italiens (13 %), les Marocains (8 %), les Tunisiens (4 %). Entre 1968 et 1975 les Turcs passent de 0,3 % à 1,5 % de la population étrangère et les originaires d'Afrique noire de 1,2 % à 2,3 %.

En 1975, étaient recensés 3,44 millions d'étrangers, soit 6,5 % de la population totale. Ce nombre, comme les précédents, était un peu inférieur au nombre réel d'étrangers, en raison

des difficultés particulières de leur recensement. Inversement, le ministère de l'Intérieur, qui dénombre les étrangers ayant un titre de séjour en cours de validité (4,1 millions en 1975) le surestime du fait de la mauvaise saisie des départs. Une commission réunie par le ministère du Travail (1) a proposé l'estimation de 3,70 millions pour octobre 1976 (7 % de la population totale).

La crise économique, manifeste en 1974, a mis fin à cette troisième période d'immigration intense. Le développement du chômage, les difficultés des entreprises et spécialement celles du bâtiment-travaux publics, principal secteur employeur d'étrangers, ont tari les possibilités d'embauche en France. Renforçant cet arrêt spontané, la décision du gouvernement algérien d'interrompre l'émigration, puis celles du gouvernement français ont mis un terme à l'immigration de travailleurs étrangers en France. Cependant l'établissement des ressortissants des pays membres de la Communauté européenne reste libre, l'entrée des familles des travailleurs déjà établis a été rendue plus ou moins difficile selon les pratiques administratives, mais n'a jamais été suspendue, et la porte a été entrouverte aux réfugiés, victimes des événements politiques du Liban et surtout du Sud-Est asiatique, si bien qu'une certaine immigration étrangère subsiste, d'environ 60 000 personnes par an. On peut la comparer au nombre de naturalisations, voisin de 35 000 par an, mais non à celui des retours d'immigrés et de l'émigration de Français, qui sont ignorés.

L'évolution du nombre d'étrangers depuis 1975 est difficile à préciser. Le chiffre du ministère de l'Intérieur, surévalué comme on l'a dit, plafonne autour de 4 200 000 : après un maximum à 4 237 000 au début 1978, il a marqué un retrait à 4 170 000 au début de 1979. Quant à celui tiré de l'enquête sur l'emploi de l'INSEE, limitée aux « ménages ordinaires », ce qui exclut les collectivités de son champ et donc en particulier les foyers de travailleurs étrangers, et, de plus, soumise aux incertitudes d'une enquête aléatoire, il est également passé par un maximum au début de 1978 (3 645 000), pour revenir à 3 568 000 en mars 1979. En fait, on a toutes raisons de penser que le nombre d'étrangers a commencé à baisser *avant 1978*, du fait de la baisse de la population des *actifs étrangers*, convenablement enregistrée, elle, par une enquête *ad hoc* du ministère du Travail (2).

(1) « Mesure de la présence étrangère en France », Rapport établi par J. Mayer et A. Lebon, mai 1979. (Pour une politique du travail, n° 13.)

(2) Voir à ce sujet : « 1 640 000 travailleurs étrangers en octobre 1976 » par Bruno Courault et Olivier Villey, *Economie et statistique*, n° 113, juillet-août 1979. Les enquêtes utilisées datent d'octobre 1973 et octobre 1976. Les résultats de l'enquête analogue d'octobre 1979 ne sont pas encore disponibles.

Les répartitions par âge, sexe, profession et localisation géographique de toute population principalement alimentée par un flux d'immigration est particulière : dans la population étrangère en France, il y avait, au recensement de 1975, par rapport à la population totale, proportionnellement plus d'hommes, plus d'adultes, plus de célibataires, plus de personnes ayant une activité professionnelle, beaucoup plus d'ouvriers et de personnels de service, beaucoup plus de personnes résidant dans les grandes agglomérations industrielles et dans les régions frontalières ; et inversement moins de femmes, moins de personnes âgées et d'enfants, beaucoup moins d'employés et de cadres, beaucoup moins de personnes résidant dans les zones rurales ou dans l'Ouest de la France. Dans la situation actuelle de faible immigration, le mouvement naturel de la population étrangère devient une source importante de son évolution, mais celui-ci est fortement affecté par ces structures particulières.

Représentant environ 7 % de la population totale, les étrangers ne forment, en 1977 et 1978, que 4,6 % des nouveaux mariés et 4,6 % des décédés. Ce dernier chiffre est d'abord dû à la faible proportion de personnes âgées parmi les étrangers. Mais une récente étude de l'INED (1) montre aussi qu'à *âge égal* la mortalité des étrangers en France est non seulement inférieure, pour les principales nationalités représentées, à celle de leurs compatriotes résidant dans les pays d'origine, mais, ce qui est plus surprenant eu égard aux conditions de vie des étrangers, est également *inférieure à celle des Français eux-mêmes*. Ce dernier résultat, lié en partie à certains aspects du mode de vie des étrangers (moindre alcoolisme par exemple), ne peut s'expliquer que par un double effet de *sélection*, les personnes venant travailler en France étant les moins vulnérables et un mauvais état de santé pouvant être une cause de départ. Pour ce qui concerne la natalité, inversement, les étrangers forment, chaque année, une part plus que proportionnelle des parents légitimes : cette proportion, croissante, a dépassé 10 % en 1974 et a atteint 11,4 % en 1978. Ce résultat est, lui aussi, d'abord lié à la forte proportion d'adultes parmi les étrangers, atténuée il est vrai par celle d'hommes célibataires. Mais il est également dû à la forte fécondité propre aux étrangers originaires du Maghreb. Selon un calcul de l'INED (2) l'indicateur conjoncturel de fécondité (somme des naissances réduites) était de l'ordre de 5 à 6 enfants par femme pour les trois nationalités maghrébines, de l'ordre de 3,3 pour les Portugais, de l'ordre

(1) « La mortalité des étrangers en France », par Michèle Brahimi, *Population*, 1980, n° 3.

(2) « Chronique de l'immigration », par Michèle Brahimi, *Population*, 1980, n° 1, p. 174-176.

de 2,5 pour les Espagnols, de l'ordre de 2 pour les Italiens. *En moyenne, en 1975, cet indicateur s'établissait à 3,32 pour l'ensemble des étrangers, contre 1,84 pour les Français et 1,93 pour l'ensemble de la population résidant en France.* La comparaison avec des comportements antérieurs montre que la fécondité de toutes les nationalités pour lesquelles le calcul est possible a baissé parallèlement à la fécondité française proprement dite. La fécondité moyenne des étrangers, qui est affectée à la fois par les modifications de la part relative des diverses nationalités et par les variations propres à chaque nationalité, n'accroît donc que très légèrement le niveau de la fécondité en France et n'a pas véritablement influencé son évolution. Tout au plus, la baisse observée jusqu'en 1976 a-t-elle été un tout petit peu freinée par l'accroissement de la part des étrangers dans la population.

Depuis près de deux siècles, l'appareil productif français a bénéficié du renfort de populations rurales venant d'abord des parties les moins développées du territoire national, puis de pays limitrophes, puis selon les circonstances politi-

ques et les affinités culturelles, de pays plus lointains. Les trois grandes poussées qui eurent lieu furent chacune suivie d'une pause, sans qu'aucun lien systématique n'apparaisse avec des baisses simultanées de la fécondité ; dans les années 60, il y avait à la fois forte fécondité et forte immigration. La pause qui a commencé en 1974 précèdera-t-elle une quatrième poussée plus ou moins prochaine ? Se limitera-t-elle à une phase de retour de certains étrangers ou annonce-t-elle un renversement du sens des migrations ? Ce serait revenir à une situation très ancienne, quand sous l'Ancien Régime prévalait une certaine *émigration* française, quand se peuplaient le Québec et les Antilles, mais surtout quand les Protestants fuyaient les persécutions. La considération de la situation démographique mondiale incline à pencher pour l'hypothèse d'une pause provisoire. L'intégration des étrangers présents d'abord, puis la reprise de l'immigration, dans un nouveau contexte économique, seraient conformes à ce qui est devenu, malgré quelques preuves du contraire, une tradition nationale d'accueil des étrangers.

Michel Louis LEVY

BIBLIOGRAPHIE

Les jeunes parents et la garde de leurs enfants

La question centrale quant à la conciliation, si difficile dans notre société, entre le travail professionnel et le travail familial des mères de famille est, comme chacun sait, celle de la garde des enfants. C'est sur ce thème que la Caisse nationale des Allocations familiales vient de publier un numéro spécial de sa revue *Informations sociales* (1) qui a plusieurs mérites. Le premier est que presque tous les signataires sont des femmes (une des exceptions est celle du démographe, en l'occurrence Louis Roussel). Le second est que « ce dossier tente de remonter à la source même du problème de la garde du petit enfant. Si, malgré des efforts très importants consentis depuis plusieurs décennies par la collectivité nationale pour développer les structures de garde, celles-ci s'avèrent désespérément insuffisantes, ne serait-ce point que le problème est, en réalité, mal posé ? »

Ne faut-il pas « mettre en doute la pertinence de l'alternative proposée à la mère : garder ou faire garder » (2) ?

Deux psychiatres et une psychologue montrent d'abord l'importance de la relation entre mère et enfant, et la profonde ambiguïté de la notion de « bonne/mauvaise » mère. Une sociologue rappelle les résultats obtenus par l'INSEE (recensement, enquête-emploi, enquête familles), l'INED (cahier n° 81) et le CEE (cahier n° 11) quant à l'arbitrage fait, selon les catégories sociales et le nombre d'enfants, entre le travail au dehors et chez soi et insiste sur « l'émergence des nouveaux modèles sexuels et familiaux (...) d'une nouvelle petite bourgeoisie d'encadrement indirect, dans des secteurs d'activité fortement féminisés ou en cours de féminisation (enseignement, services médicaux et sociaux, relations publiques, etc.) ». Deux articles symétriques, l'un sur « la mère au foyer aujourd'hui » par Valentine Loth, fondatrice de l'« Association pour le soutien et la promotion de la femme au foyer » (3), l'autre sur « la mère qui travaille au dehors », par Martine Lévy, secrétaire générale du

« Comité du travail féminin » (4), montrent combien les deux situations sont frustrantes, puisque chacune revendique les privilèges de l'autre (par exemple : cycles de formation pendant la période passée au foyer, congé parental pour les salariés). Et une économiste du CERC disèque les comptes des ménages à un et à deux salaires. Le dossier présente également diverses recherches sur les institutions de garde (crèches, nourrices, haltes-garderie), le rapport de l'Inspection générale qui leur est consacré et les positions de l'Union nationale des Associations familiales (UNAF) et de la Confédération syndicale des familles (CSF). Un dernier mérite de ce dossier, et non le moindre, est l'excellente documentation qu'il permet : références bibliographiques, liste des textes réglementaires sur la garde des enfants de 0 à 3 ans, chiffres sur les équipements de garde et, pour terminer, une description très stimulante sur la situation aux Etats-Unis dont, nous dit-on, « les systèmes de type coopératif » (les familles gardent à tour de rôle les enfants des autres, un secrétariat bénévole reçoit et répartit les appels) « seraient facilement transposables en France ».

M. L.

(1) *Informations sociales*, n° 3/80. CNAF, 23, rue Daviel, 75634 Paris Cédex 13. Le numéro : 10 F. 8 livraisons par an. Abonnement annuel : 65 F.

(2) Citations extraites de l'introduction.

(3) 85, boulevard Pasteur, 75015 Paris.

(4) Ministère du Travail et de la Participation, 1, place de Fontenoy, 75007 Paris.

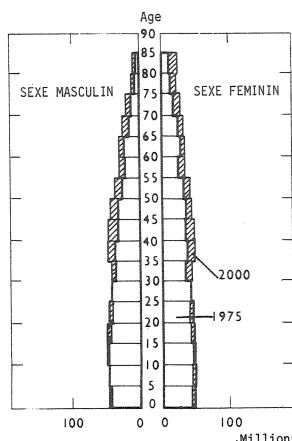
Les deux déséquilibres

Une bonne part des déséquilibres planétaires qui agitent la fin du XX^e siècle est inscrite dans les graphiques ci-contre. Les deux pyramides du haut figurent la population du monde développé à gauche, du monde moins développé à droite, en 1975 et en 2000. Elles sont extraites des dernières projections de la Division de la population des Nations Unies (1).

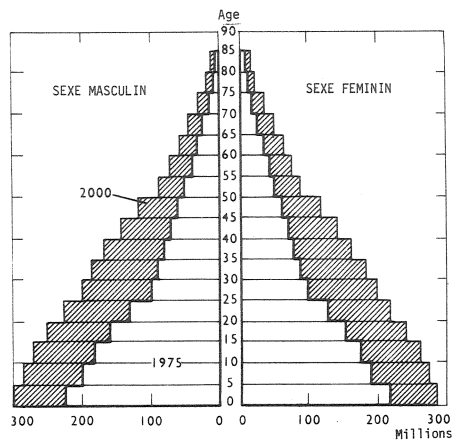
En 1975, le monde développé, qui comprend selon les conventions des Nations Unies tous les pays d'Europe, l'URSS, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon compte 1 093 millions d'habitants, le reste du monde environ trois fois plus, 2 940 millions. Mais ce sont surtout les formes des répartitions des âges qui diffèrent. D'un côté, une pyramide plutôt proche d'un cylindre reflète la situation de faible fécondité, de faible mortalité et de population vieillie dans laquelle sont parvenus à des degrés divers les pays développés ; de l'autre une pyramide pointue, à très large base, reflète la situation de natalité élevée et de population très jeune dans laquelle se trouve en moyenne les pays moins développés. Plutôt que de développé et moins développé, il faudrait donc parler de *monde jeune* et de *monde vieux*. L'évolution prévisible d'ici 2000 accentue encore ce contraste.

Mais toute figure du déséquilibre démographique doit évidemment être accompagnée de celle du déséquilibre économique. Les deux pyramides du bas sont identiques à celles du haut (1975), mais on y a adopté la même échelle pour 1 habitant du monde développé et pour 10 habitants du monde moins développé. (Les échelles horizontales et donc les surfaces ont été multipliées à gauche par un peu plus de 3, divisées à droite par un peu plus de 3). Ce coefficient 10 a été choisi parce que, selon les

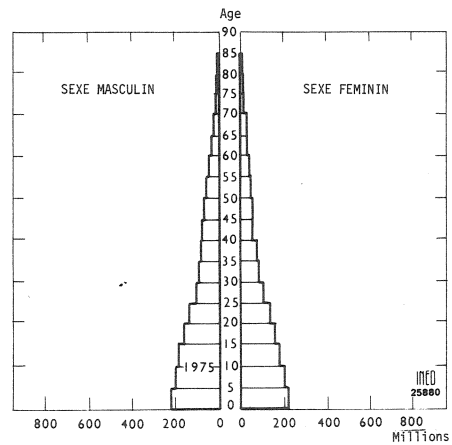
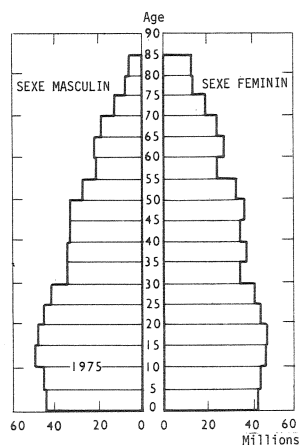
PAYS PLUS DEVELOPPES



PAYS MOINS DEVELOPPES



Déséquilibre démographique



Déséquilibre économique

travaux de la Banque mondiale, le revenu annuel par habitant est en moyenne de l'ordre de 5 000 dollars dans les pays développés et de l'ordre de 500 dollars dans les pays moins développés, et que la consommation annuelle d'énergie par habitant est de l'ordre de 6 000 kg d'équivalent-charbon dans les premiers et de 600 dans les seconds. Bien sûr ces chiffres sont très abstraits, reposent sur de nombreuses conventions de calcul et recouvrent à l'intérieur de chaque ensemble des disparités considérables (la consommation annuelle d'énergie par habitant est de l'ordre de 11 500 kg d'équivalent-charbon aux Etats-Unis, de 200 kg en Inde ou en Indonésie). Mais il ne s'agit que de donner une image des deux réalités inséparables de notre époque.

M.L.

SOMMAIRE DE « POPULATION » N° 3, 1980

J. STOETZEL :

Les Français et leurs morts.

M. FRESSEL-LOZEY, M.-L. LAMY, A. JOURDAIN, et J.-M. LEVAILLANT : *Echecs de la contraception et aspects psycho-sociaux de l'avortement.*

J. HOUDAILLE :

Quelques aspects de la démographie ancienne de l'Acadie.

M. BRAHIMI :

La mortalité des étrangers en France.

P. CANTRELLE, H. LERIDON et P. LIVENAISS :

Fécondité : allaitement et mortalité infantile (Région de Saloum, Sénégal).

O. EKERT :

Consommation et cycle de vie des ménages.

(1) « World Population and its age-sex composition by country, 1950-2000 Demographic Estimation and Projection as Assessed in 1978 ». Doc. ESA/P/WP65. (multigraphié).